



PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

Centre Hospitalier de TROYES

Marché subséquent

Location et/ou acquisition de générateurs pour traitement des plaies par pression négative et achats de fourniture de consommables à usage unique stériles et non stériles, de maintenance, pièces détachées et de formation associés.

Du lot 1 : « Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance »

Lettre de consultation

Articles 76 et 77 du Code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)

Date et heure limites de réception des offres

Le 19 décembre 2014 à 12 heures au plus tard

SOMMAIRE

ARTICLE 1-OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

1.2 - Forme de la consultation

1.3 - Décomposition de la consultation

1.4 - Conditions de participation des candidats

1.5 - Nomenclature communautaire

ARTICLE 2-CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Durée du marché subséquent

2.2 – Reconductions

2.3 – Variantes

2.4 – Délai de validité des offres

ARTICLE 3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4-PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 5-JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Critères de sélection des offres

5.2 – Attribution

5.3 – Notification

ARTICLE 6-CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

ARTICLE 7-DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

ARTICLE 1-OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la « Location et/ou acquisition de générateurs pour traitement des plaies par pression négative et achats de fourniture de consommables à usage unique stériles et non stériles, de maintenance, pièces détachées et de formation associés » du Centre Hospitalier de Troyes **pour le lot 1.**

Lieu(x) d'exécution : **Centre Hospitalier de Troyes – Pharmacie à Usage Intérieur**
101 Avenue Anatole France
CS 20718
10003 TROYES Cedex

Les titulaires de l'accord-cadre des lots 1 et 2 sont :

- Smith & Nephew
- KCI
- Hartmann
- Mölnlycke

1.2 - Forme de la consultation

La présente consultation pour la passation du marché subséquent est lancée selon la procédure visée par l'article 76 du Code des marchés publics et conformément à la seconde partie "*Conditions d'exécution des marchés subséquents*" du CCAP de la consultation de l'accord-cadre.

Les marchés subséquents sont des marchés à bons de commande avec minimum, et maximum en quantité ou en valeur, en vertu de l'article 77 du Code des Marchés Publics et en application de l'article 1.4 du CCAP de l'accord-cadre.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les accords cadres des lots 1 et 2 sont « multi attributaires ».

Le CHU d'Amiens Picardie, coordonnateur » retiendra plusieurs opérateurs économiques par accord cadre « multi attributaire » dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics. (Article 76 du Code des Marchés Publics).

La prestation porte sur le lot dont l'objet figure ci-après :

Accord cadre n° 12C0002-1 du Lot n° 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

Chacun de ces accords cadres établit les termes régissant les marchés subséquents pour l'ensemble des établissements adhérents au groupement de commandes, et ce conformément aux textes réglementaires annexés, réputés connus et acceptés, sans restriction, légalement en vigueur dans leur dernière édition au moment de la passation de ces marchés.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

1.4 - Conditions de participation des candidats

Seuls les titulaires de l'accord-cadre visé à l'article 1.1. de la présente lettre de consultation sont invités à participer à la présente consultation.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Catégorie	Désignation
33000000-0	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels.
33140000-3	Consommables médicaux.

ARTICLE 2-CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Durée du marché subséquent

Chaque accord cadre, pour chacun des lots, est conclu pour une période ferme de 4 ans à compter du 1er juin 2013, conclu sans minimum et sans maximum.

La conclusion des marchés subséquents, passés sur la base de chaque accord cadre, ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord cadre sur lequel il est fondé.

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée de 29 mois, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 mai 2017.

2.2 – Reconductions

Sans objet.

2.3 – Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme à la solution de base, telle que définie dans les pièces de l'accord-cadre et du présent marché subséquent, et la chiffrer.

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

ARTICLE 3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché subséquent contient les pièces suivantes

- **L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe :**
 - Annexe 1 : bordereau de prix unitaire
- **La présente lettre de consultation**
- **Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) propre au marché subséquent.**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4-PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Dans le cadre de la transmission obligatoire de l'offre sur support papier, il est demandé aux titulaires de l'Accord-cadre de fournir, outre l'original papier, une copie numérique (CD, DVD ou clé USB).

Le candidat remet à l'appui de son offre les documents suivants :

1 - L'acte d'engagement (A.E. – "dc3 ") et son annexe (cadre de réponse financière), à compléter, (**rappel : datés et signés en original** par les personnes habilitées à engager l'entreprise candidate)

2 -Un RIB OU RIP

3 -Le mémoire technique du candidat

Le candidat devra obligatoirement produire les documents suivants, complétés, datés et signés par la personne habilitée à engager la société :

- Pouvoir de la société, concernant la personne habilitée à engager cette société ;

- Bordereau de prix

4-Tous autres documents demandés dans le cahier des charges, plus particulièrement dans le cahier des clauses techniques particulières de l'accord cadre et de ses annexes ;

5- Attestations sociales et fiscales en cours de validité ;

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

6- Imprimés DC1 et NOTI 2 complétés et signés

Le jugement des offres pour l'attribution du marché subséquent sera effectué conformément aux dispositions de l'article de 53 du Code des marchés publics.

Les critères intervenants pour juger les offres des candidats sont indiqués ci-dessous.

ARTICLE 5-JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Critères de sélection des offres

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critère 1: Evaluation /20 Pond. 70			
	Pharmacien Fiche d'évaluation Pharmacien		Utilisateur Fiche d'évaluation Utilisateur
Evaluation technique /20 Pond. 40	3	Générateur /20	10
	10	Consommables /20	17
Prestations du fournisseur /20 Pond. 30	14	Réseau et prestations associées	0
	11	Logistique	0
	5	Conditions commerciales	0

Critère 2 : Prix /20 Pond. 30			
Prix /20 Pond. 30	30		

Note finale (moyenne pondérée) : Critère 1 (/20) Pond. 70 + Critère 2 (/20) Pond.30

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments précisés par chacun des candidats dans le mémoire technique à remplir par ces derniers dans le cadre de la passation du marché subséquent.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

Le pouvoir adjudicateur rappelle que les prix proposés par les titulaires de l'accord-cadre dans les bordereaux des prix de l'accord-cadre les lient, conformément au règlement de la consultation de l'accord-cadre. Ainsi, dans le cadre de la présente consultation, ces derniers ne pourront en aucun cas, dans les bordereaux des prix figurant en annexe de l'acte d'engagement du marché subséquent, proposer des prix supérieurs aux prix mentionnés à l'annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre notifié à chacun de ses titulaires pour le lot considéré.

5.2 – Attribution

Le présent marché subséquent sera attribué au candidat titulaire de l'accord-cadre ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de sélection des offres définis à l'article 5.1 de la présente lettre de consultation.

5.3 – Notification

Le candidat dont l'offre n'est pas retenue en est informé par courrier.

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par courrier.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 44 et à l'article 46 du Code des marchés publics, ou de refus de produire les pièces prévues au 1° du I de l'article 46, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par l'article 25 du CCAP de l'accord-cadre.

ARTICLE 6-CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

« OFFRE MARCHE SUBSEQUENT dans le cadre de l'accord-cadre ayant pour objet
Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, pièces détachées, prestations de services et maintenance adaptés aux générateurs

**Centre Hospitalier de TROYES
NE PAS OUVRIR »**

Ce pli devra être remis au plus tard le **19 décembre 2014 à 12 heures** , date limite de réception des offres :

- soit par dépôt sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier de TROYES – Pharmacie à Usage Intérieur
101 Avenue Anatole France
10003 TROYES Cedex**

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

Les heures d'ouverture du service ci-dessus mentionnés sont les suivantes:

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

- soit s'il est envoyé par la Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier de TROYES – Pharmacie à Usage Intérieur
A l'attention de Mme TONNELIER Marie-Pierre, Pharmacien
CS 20718
10003 TROYES Cedex**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites de réception des offres, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs, non ouverts.

Le contenu du pli est défini à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

ARTICLE 7-DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite, à l'adresse suivante :

Questions d'ordre administratif :

Mme MICHAUT Laurence, Adjoint des cadres Pharmacie

Tél. : 03 25 49 49 17

Fax : 03 25 75 92 43

e-mail : laurence.michaut@ch-troyes.fr

Questions d'ordre technique :

Mme TONNELIER Marie-Pierre, Pharmacien

Tél : 03 25 49 49 17

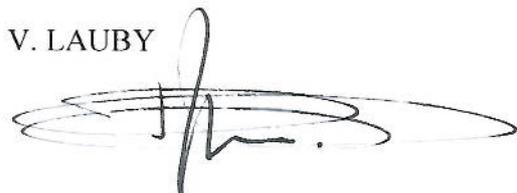
Fax : 03 25 75 92 43

e-mail : mpierre.tonnelier@ch-troyes.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les titulaires du lot de l'accord-cadre soumissionnaires au marché subséquent, le pouvoir adjudicateur se réservant un délai de 2 jours ouvrés (sauf samedi, dimanche et fêtes et jours fériés) pour traiter ces réponses.

Le candidat devra tenir compte de ce délai de traitement des questions.

V. LAUBY



Pharmacien Chef de service

F. LUTZ



Directeur des achats et de la logistique

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance